

Travaux d'aménagement
cyclable "Hentig Glas" entre
les rues Chaptal et Valais -
séquence paysagère à
Saint-Brieuc

Règlement de la consultation (RC) – Version V3

Consultation n°

2024065

Date limite de remise des plis

28/11/2024 à 12:00

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

Cette consultation est entièrement dématérialisée conformément aux articles L2132-2 et R2132-7 du code de la commande publique avec mise à disposition du DUME concernant les éléments de candidature.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Saint-Brieuc Armor Agglomération

Représentant : Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Adresse :

Centre Inter-administratif

5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie

22000 SAINT-BRIEUC

Courriel : marchespublics@sbaa.fr

Site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux d'aménagement cyclable "Hentig Glas" entre les rues Chaptal et Valais - séquence paysagère à Saint-Brieuc**

Il est décomposé en 3 lots :

- lot 1 Terrassement, voirie et réseaux

- lot 2 Plantations et mobiliers

- lot 3 Travaux spécifiques d'ouvrages d'art : ce lot sera lancé ultérieurement après recrutement de la maîtrise d'oeuvre. Il y aura une interconnexion du lot 3 avec le lot 1.

Les prestations de débroussaillage feront l'objet d'un marché lancé séparément.

■ Précision lot avec heures d'insertion :

Des heures d'insertion sont prévues au marché pour le lot ci-dessous.

Le nombre d'heures de travail à réaliser par du personnel en situation d'insertion est fixé à :

Élément du contrat	Nombre d'heures d'insertion
Travaux d'aménagement cyclable "Hentig Glas" entre les rues Chaptal et Valais - séquence paysagère à Saint-Brieuc :	245 heures
- lot 1 Terrassements, voirie et réseaux : 245 heures	

■ Nomenclature CPV (par corps d'état) :

Lot	Libellé et code CPV
Lot 1	Terrassement 45112500 / VRD 45233200
Lot 2	Aménagement paysager 45112700 / Installation de mobilier urbain 45233293

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Travaux d'aménagement cyclable "Hentig Glas" entre les rues Chaptal et Valais - séquence paysagère à Saint-Brieuc
 Acheteur	Saint-Brieuc Armor Agglomération
 Type de contrat	Marché à tranches de travaux (lot 1) et marché ordinaire de travaux (lots 2 et 3)

	Structure	3 lots - 2 tranches
	Lieu d'exécution	Sur le territoire de la Ville de Saint-Brieuc
	Délai	Variable selon les prestations du contrat avec GPA
	Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental
	Pénalités de retard	Définies à l'article 8.1 du CCAP
	Variation des prix	Révisibles (formule), avec index de référence
	Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La présente consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet, délai
Lot n°1	<p>Terrassements, voirie et réseaux : à tranches</p> <p><i>Les prestations du lot 1 Terrassements, voirie et réseaux sont détaillées au CCTP. La forme du lot 1 est la suivante :</i></p> <p>Délai d'exécution du lot : 24 semaines à compter des OS de démarrage hors périodes de préparation</p>
Tranche ferme	<p>Tranche ferme Rue Chaptal - Rue du Valais :</p> <p><i>Délai d'exécution : 20 semaines à compter de l'OS de démarrage</i></p>
Interventions :	Rue Chaptal jusqu'au cimetière de l'Est Interaction avec le lot 3 Travaux spécifiques d'ouvrage d'art.
Interventions :	Cimetière de l'Est jusqu'à la rue du commandant d'Estiennes d'Orves Interaction avec le lot 3 Travaux spécifiques d'ouvrage d'art.
Tranche optionnelle	<p>Tranche optionnelle n°1 Raccordement sur l'Eurovélo 4 :</p> <p><i>Délai d'exécution : 4 semaines, déclenché à compter d'un OS de démarrage</i></p>
Lot n°2	<p>Plantations et mobiliers : marché ordinaire</p> <p><i>Les prestations du lot 2 Plantations et mobiliers sont détaillées au CCTP. La forme du lot 2 est la suivante :</i></p> <p>Délai d'exécution :</p> <p>Phase 1 - Travaux : 43 semaines afin de respecter les périodes de plantations et au vu de l'avancée des travaux du lot 1 Terrassement Voirie Réseaux - à compter de l'OS de démarrage hors période de préparation</p> <p>Phase 2 – Parachèvement/Confortement : 2 ans à compter de la réception des travaux</p>
Lot n° 3	Travaux spécifiques d'ouvrages d'art : marché ordinaire – lancé ultérieurement

Définitions :

Lot	:	Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Tranche	:	La tranche ferme est exécutée de manière certaine, les tranches optionnelles sont affermies ou non en cours d'exécution

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé et planning indicatif de la consultation :

	Publication de la consultation	octobre 2024
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	oct/novembre 2024
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	novembre 2024
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	novembre 2024
	Classement des offres et attribution du contrat	décembre 2024
	Information des candidats non retenus	décembre 2024
	Signature et notification du contrat	janvier 2025
	Démarrage des prestations	Février/Mars 2025

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>, sous la référence « **2024065** ».

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation
- Acte d'engagement par lot
- BPU par lot
- CCAP commun aux lots
- CCTP par lot
- DE pour le lot 1 et DQE pour le lot 2
- Mémoire cadre de réponse par lot
- Planning prévisionnel d'exécution de l'ensemble de l'opération
- Géolocalisation des canalisations des réseaux réalisée par la société TARDIVEL RESEAUX COORDINATION
- Plans des lots, plan de masse, DT
- Diagnostic plomb réalisé par la société QUALICONULT
- Notice B, cahier des profils pour le lot 1
- PGC SPS : réalisé par la société AG COORDINATION.

Pièces générales :

- Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G. - Travaux) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 et par l'ensemble des textes qui l'ont modifié.
- Le cahier des clauses techniques générales (CCTG) applicable aux marchés publics de travaux.
- Les cahiers des clauses techniques DTU et Règles de calcul DTU parus depuis la dernière mise à jour du CCTG.

- Les divers fascicules du CCTG.
- Les normes françaises AFNOR en vigueur.

Modifications de détail sur le dossier de consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres** (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>

Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats de qualité	<i>Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité ou à défaut des preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité :</i> - certificat ISO 9001 et ISO 14001 pour tous les lots, - habilitation travaux en hauteur du personnel intervenant ou tout moyen de preuve équivalent (lot 3).
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>
Références Travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, **à condition que les candidats mentionnent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.**

Composition de l'offre à remettre :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement par lot
BPU	Bordereau de prix unitaires par lot
DE / DQE	<u>Détail estimatif</u> pour le lot 1, <u>Détail Quantitatif Estimatif</u> pour le lot 2
Mémoire cadre de réponse par lot	<u>Mémoire cadre de réponse</u> du candidat détaillant : <u>Lots 1 et 2 :</u> Un chapitre sur les moyens humains et matériels dédiés. Il est attendu ici les moyens humains dédiés au chantier, présentation du personnel encadrant et du rôle de chacun, liste des sous-traitants déclarés ou envisagés et la liste de présentation du matériel que l'entreprise prévoit d'utiliser pour exécuter les travaux : <ul style="list-style-type: none"> • les moyens humains envisagés sur le chantier • l'organigramme, la composition et l'organisation de l'équipe • les moyens mobilisables en cas de nécessité

- les tâches envisagées à la sous traitance
- les moyens techniques mobilisés pour le chantier (matériels, logiciels, équipements)

Et à remettre au mémoire cadre de réponse également pour tous les lots :

- SOPAQ (Schéma Organisationnel d'un Plan d'Assurance Qualité) et SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des déchets de chantier), fiches techniques des produits et matériaux que le candidat envisage sur le chantier

Et pour le lot 1 uniquement :

Un chapitre sur la méthodologie d'exécution des prestations

Il est attendu ici la prise en compte des contraintes du site, reportage photo, la méthodologie de réalisation des prestations.

- la compréhension des enjeux de l'opération
- la méthodologie de travaux en réponse au CCTP
- le repérage et la prise en compte des contraintes du chantier

Un chapitre sur le planning, le phasage des travaux et la mise en œuvre de structure de voirie.

Il est attendu ici :

- le phasage des travaux par secteur et adaptabilité en fonction des autres lots, notamment avec le lot 3 concernant les interventions sur ouvrages d'art
- la proposition de phasage menée par l'entreprise sera conçue dans une perspective d'optimisation des délais tout en tenant compte des règles de l'art de mise en œuvre
- le planning devra détailler les tâches réalisées
- les modalités de mise en œuvre des matériaux d'enrobé proposés

Un chapitre sur le contrôle de la qualité.

Il est attendu ici :

- la présentation du suivi du contrôle qualité à chaque phase du chantier (SOPAQ)

Un chapitre sur les fournitures prévues.

Il est attendu ici la provenance des fournitures et des matériaux envisagés et modalités d'approvisionnement, référence des fournisseurs, fiches techniques des matériaux utilisés :

- description des fournitures prévues
- description des matériaux proposés
- provenance des fournitures/matériaux
- modalités d'approvisionnement

Un chapitre spécifique sur les performances environnementales sur le chantier.

Il est attendu ici les actions adaptées au projet en termes de :

- actions en terme de réduction de GES (utilisation matière végétale renouvelable, lutte contre les îlots de chaleur urbains)
- actions de réduction de production de déchets
- actions en terme de gestion de déchets
- actions en terme de ré-emploi ou de recyclage
- actions remarquables en terme de performance environnementale sur ce chantier
- actions sur la gestion des nuisances sonores du chantier

Un chapitre sur le bilan SEVE.

Il est attendu ici un calcul SEVE du projet sur la structure de la voie verte et du revêtement proposé

- bilan SEVE de la mise en œuvre du revêtement

	<p><u>Et pour le lot 2 uniquement :</u></p> <p>Un chapitre sur les fournitures prévues. Il est attendu ici la description des matériaux et des fournitures utilisés avec les fiches techniques et la description des végétaux plantés avec les fiches pépinières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • description des matériaux/fournitures/végétaux prévus • provenance des matériaux/fournitures/végétaux • modalités d'approvisionnement <p>Un chapitre sur la méthodologie de réalisation des prestations .</p> <p>Il est attendu ici la méthodologie du candidat indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le mode opératoire • le détail du respect des règles de l'art • le phasage des travaux en fonction des prestations et en lien avec les autres lots (notamment avec le lot 1) <p>Un chapitre spécifique sur les mesures prises en faveur de l'environnement sur le chantier. Il est attendu ici les mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion des déchets • utilisation des circuits courts • préservation du milieu...
Planning prévisionnel d'exécution	Planning prévisionnel d'exécution détaillé du lot

Nommage des pièces du marché par le candidat :

MARCHE N° 2 0 2 4 0 6 5 0 1 : exemple pour le lot 1

Ex de nommage des pièces à fournir dans l'offre :

Document	Descriptif	Nommage des pièces	Format attendu
AE	Acte d'engagement selon le lot	Numéro du Marché_ AE_Nom de l'ENTREPRISE	- PDF
BPU	Bordereau des prix unitaires selon le lot	Numéro du Marché_ BPU_Nom de l'ENTREPRISE	- PDF et - excel ou calc
DE LOT 1	Détail Estimatif	Numéro du Marché_ DE_LOT_1_Nom de l'ENTREPRISE	- PDF et - excel ou calc
DQE LOT 2	Détail Quantitatif Estimatif	Numéro du Marché_ DQE_LOT_2_Nom de l'ENTREPRISE	- PDF et - excel ou calc
Mémoire cadre de réponse	Mémoire cadre de réponse par lot	Numéro du Marché_ CADRE_TEC_LOT_1_Nom de l'ENTREPRISE Numéro du Marché_ CADRE_TEC_LOT_2_Nom de l'ENTREPRISE	-PDF

Précision concernant la remise de l'acte d'engagement (AE) :

Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse de l'offre.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Saint-Brieuc Armor Agglomération
Pôle Rédaction des Marchés
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Contact : **Françoise LAUBE** au 02.96.77.60.13 – Direction Mutualisée de la Commande Publique

La copie de sauvegarde peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. **Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.**

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Certificat électronique :

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. **Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.**

Tout document relatif à l'offre contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

Vigilance concernant le dépôt des offres :

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de chargement de leur pli sur la plateforme par rapport à la date et heure de clôture, ce temps de chargement étant fonction du débit

de leur accès internet et de la taille des documents à transmettre.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

En outre, conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande publique, il est rappelé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres, est ouverte.

Les dossiers qui seraient reçus après la date et l'heure limites précitées et/ou ne respectant pas les conditions de transmission ne seront pas ouverts et déclarés irrecevables.

Échanges pendant la procédure :

Tous les échanges sont faits par voie dématérialisée (modifications apportées par le pouvoir adjudicateur au dossier de consultation, demandes d'explications sur l'offre, questions/réponses, négociations éventuelles, mise au point, signature et notification du marché, modifications du marché).

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Examen des candidatures

La vérification des conditions de participation sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2144-1 du Code de la commande publique. Les critères relatifs à la candidature et intervenants pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

* **Lot 1 Terrassements, voirie et réseaux :**

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (45 %)	Prix : Le critère prix sera noté au regard du DE fourni par le candidat selon la formule : 45 x offre la moins-disante/montant de l'offre notée
2. Valeur technique (40 %)	Valeur technique au vu du mémoire cadre de réponse , des fiches techniques des produits et matériaux demandés et des éléments suivants : SOPAQ, planning prévisionnel d'exécution détaillé du lot – que le candidat envisage sur le chantier.
- Méthodologie d'exécution des prestations et organisation : 27 points :	Adéquation et cohérence de la méthodologie de réalisation des prestations : 10 points Qualité du SOPAQ : 7 points Cohérence du planning des tâches, du phasage et qualité de la mise en œuvre des enrobés : 10 points
- Moyens humains et matériels dédiés : 8 points	Pertinence des moyens humains et matériels : 8 points - Moyens humains : 4 points - Moyens matériels/techniques : 4 points
- Description des fournitures : 5 points	Qualité des fournitures/produits/matériaux (enrobés) : 5 points
3. Performances en matière de protection de l'environnement (15%)	Pertinence des mesures en faveur de l'environnement sur le chantier : en terme de GES, réduction des déchets (SOSED), réemploi ou recyclage, actions remarquables pour le chantier, gestion des nuisances sonores : 10 points. Pertinence du bilan SEVE de la structure de la voie verte et du revêtement : 5 points.

* **Lot 2 Plantations et mobiliers :**

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60%)	Prix : Le critère prix sera noté au regard du DQE fourni par le candidat selon la formule : 60 x offre la moins-disante/montant de l'offre notée
2. Valeur technique (30 %)	Valeur technique au vu du mémoire technique , des fiches techniques des végétaux et matériaux demandés , des fiches pépinières et des éléments suivants : SOPAQ, SOSED, planning prévisionnel d'exécution détaillé du lot – que le candidat envisage sur le chantier.
- Moyens humains et matériels affectés au chantier : 5 points	Pertinence des moyens humains et matériels : 5 points
- Description des matériaux et fournitures utilisés : 10 points	Qualité des matériaux et fournitures/végétaux utilisés : 10 points
- Méthodologie du candidat : 15 points	Adéquation et cohérence de la méthodologie de réalisation du

	candidat : 15 points
3. Mesures prises en faveur de l'environnement (10%)	Pertinence des mesures prises en faveur de l'environnement sur le chantier : 10 points

Autres dispositions à la notation :

- Barème sur Valeur Technique et Performances environnementale

* Barème à appliquer pour les sous-critères de la Valeur Technique et des Performances en matière de protection de l'environnement :

Note obtenue pour un sous-critère (en point) :

- | | |
|--|------------------------|
| • Très bon ou exceptionnel | • Note maximale |
| • Bon ou supérieur | • 0,80 x note maximale |
| • Adéquat ou satisfaisant | • 0,60 x note maximale |
| • Passable ou moyen | • 0,40 x note maximale |
| • Insuffisant | • 0,20 x note maximale |
| • Absence d'information ou inapproprié | • 0 point |

- Équité des notes des critères :

Afin de garantir l'équité entre les systèmes de notation du critère « prix » et des critères « valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement »,

- la note du candidat le mieux noté en terme de « valeur technique » sera ramenée à 40. Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Note maximale : 40 (Valeur technique)

Total note finale du candidat : [(note du candidat/meilleure note)* 40]

- la note du candidat le mieux noté en terme de « Performance en matière de protection de l'environnement » sera ramenée à 10 ou 15 , selon le lot.

Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Note maximale : 10 ou 15 (Performance en matière de protection de l'environnement)

Total note finale du candidat : [(note du candidat/meilleure note)* 10 ou15]

Note globale :

La note globale est l'addition des notes des trois critères : prix, valeur technique et performances en matière de protection de l'environnement.

Les offres seront classées par le pouvoir adjudicateur selon la note globale ainsi obtenue.

Modalités de calcul des notes :

Les critères et sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.

Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. **Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges.** Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées pour l'ensemble des candidats par lot (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. **Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur ou par entretien (présentiel / visioconférence).** Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Avant notification du contrat :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire **qu'à la condition de produire dans un délai imparti de 5 jours calendaires les documents justificatifs* requis par l'acheteur** et exigés par la réglementation :

* Les attestations ont date de valeur à partir de la date de la demande du maître d'ouvrage.

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement signé – si incomplet à la remise de l'offre ou négociation.
Attestation d'assurance	Les attestations d'assurances professionnelles de l'attributaire – à jour
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales – de moins de 6 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF/MSA ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise – de moins de 6 mois
Attestation de versement de congés payés et de chômage intempéries	Le certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries.
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise (sauf s'il est nommé au numéro d'identification délivré par l'Insee)
Travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi datant de moins de 6 mois
PV Comité social et économique	Procès-verbal de la réunion du comité social et économique pour les sociétés de plus de 50 salariés. Nous attendons un document qui prouve la tenue du CSE avec occultation des informations confidentielles.
RIB	RIB du titulaire et/ou des co-traitants si tel est le cas.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, **les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions** par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Seules les demandes adressées dans ce délai feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Renseignements administratifs :

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

Seulement en cas d'empêchement sur Megalis, il convient de s'adresser à :

Madame LAUBE Françoise
Rédacteur marchés publics - Saint-Brieuc Armor Agglomération

Téléphone : 02.96.77.60.13
Courriel : marchespublics@sbaa.fr

Site internet : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Pour renseignements techniques, il convient d'adresser la demande de renseignements sur le profil d'acheteur :

Site internet : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES
Téléphone : 02.23.21.28.28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)